

## **Nouveaux habitants**

### **Matinée d'accueil des nouveaux habitants**

Vous venez de vous installer à Gentilly, participez à la matinée d'accueil des nouveaux Gentilléens et retrouvez les ressources essentielles pour découvrir au mieux votre ville.

Vous avez emménagé récemment à Gentilly.

Vous avez commencé à découvrir la commune et votre quartier.

Vous souhaitez être mieux informé(e) sur la ville, ses équipements et ses services.

Dans votre vie quotidienne, vous avez besoin de contacter les services municipaux, les autres services publics de proximité et les associations locales.

Une matinée de découverte de Gentilly vous est proposée, durant laquelle vous pourrez découvrir votre ville.

**La prochaine matinée d'accueil des nouveaux Gentilléens aura lieu le :  
Samedi 12 octobre 2019 à 9h30**

A la Mairie - 14 place Henri Barbusse - Gentilly

Pour vous inscrire ou pour tout renseignement : service Formalités-Population 01 47 40 58 08, avant le 1er octobre 2019.

### **Changement d'adresse en ligne**

Le service [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr) vous permet de signaler aux organismes de votre choix vos changements d'adresse, de téléphone ou de mail. Il suffit de quelques minutes pour s'inscrire et procéder au choix des organismes à prévenir (munissez vous des éléments d'identification qui vous seront demandés par les partenaires).

Les organismes choisis prendront en compte votre nouvelle adresse et, le cas échéant, vous accompagneront dans les démarches complémentaires à effectuer.

[Changement d'adresse en ligne](#)

### **Découvrir la ville - ressources en ligne**

**Retrouvez ici les ressources essentielles pour découvrir votre ville.**

[Un peu d'histoire](#)

[Plan de la ville](#)

[Consultez l'annuaire de vos services publics et équipements locaux](#)

Consultez une liste de contact de vos services publics locaux en dehors de Gentilly :

Fichier

[adresses-utiles-services-publics-hors-gentilly.pdf \(.pdf - 88.77 Ko\)](#)

[Le kiosque virtuel du site de la ville de Gentilly](#) vous permet d'accéder à de nombreuses publications municipales et de guides, notamment :

- Vivre à Gentilly, bulletin d'informations municipal
- Sortir à Gentilly, guide trimestriel de l'ensemble des événements culturels de Gentilly
- Tournesol, brochure trimestrielle des activités destinées aux retraités
- Le guide de la rentrée, qui contient l'[annuaire des associations](#) et des informations à destination des

familles

### **En matière de démocratie locale :**

- Une section de ce site vous permet de [connaître vos élus](#) et de vous informer de l'[activité du conseil municipal](#)
- Une autre section rassemble les informations essentielles sur le [rôle et le fonctionnement des conseils de quartiers](#).

[Tout savoir sur le Centre municipal de santé](#)

[Le stationnement à Gentilly](#)

La ville de Gentilly fait partie de l'[Etablissement Public Territorial 12 - Grand Orly-Seine-Bièvre](#) qui met à disposition des Gentilléens des équipements et des services, parmi lesquels on peut citer :

- La Valouette, transport de proximité,
- [La Maison de la Photographie Robert Doisneau \(à Gentilly\)](#)
- [La Maison de l'environnement](#)
- [La Maison de la Justice et du Droit](#)

Le [Conseil Départemental du Val-de-Marne](#) intervient également sous différentes formes à Gentilly et son site internet, <https://www.valdemarne.fr/>, permet l'accès à de nombreuses ressources utiles.

## **Formalités-population**

14 place Henri-Barbusse  
94250 Gentilly  
France

[01 47 40 58 08](tel:0147405808)  
[formalites@ville-gentilly.fr](mailto:formalites@ville-gentilly.fr)

Horaires/Lieu : Du lundi au vendredi : 8h30-12h, 13h30-18h (le mardi jusqu'à 19h) - Samedi : 8h30-12h

Attention ! Les 24 et 31 décembre, le service ferme une heure plus tôt.